



---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 22 avril 2026*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Adoption du budget primitif 2026 – budget principal**

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 14 avril 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARMANET Guy, BATESTTI Gilles, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

**ONT DONNE POUVOIR :**

SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis  
FILIPPI Françoise à PAPAZIAN Laurent  
OLIVESI GUIDI Josepha à MONDOLONI Jean-Martin

**ABSENTS :**

BERTOLUCCI Marie-Christine, SAVELLI Pierre

**QUORUM : 21**

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Adoption du budget primitif 2026 – budget principal**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et à leurs groupements ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal sans reprise anticipée des résultats 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À la majorité)**  
**Contre : MM. MORGANTI, BATTINI. Mme POGGI**  
**Abstention : M. MONDOLONI**

**De voter le budget primitif 2026 du budget principal :**

- **Par chapitre pour la section de fonctionnement**
  - En dépenses, sur chacun des chapitres : 011, 012, 014, 65, 66, 67, 68, 023, 042
  - En recettes, sur chacun des chapitres : 013, 70, 73, 731, 74, 75, 042.
- **Par chapitre et opération pour la section d'investissement**
  - En dépenses nouvelles, sur chacun des chapitres : 16, 20, 21, 040, 041, 3017, 3020, 3022, 3023, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036.
  - En recettes nouvelles, sur chacun des chapitres : 13, 16, 021, 024, 040, 041

**ADOPTE**

Le budget primitif 2026 du budget principal présenté sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025.

**OBJET : Adoption du budget primitif 2026 – budget principal**

**PRECISE**

Que le vote du budget porte exclusivement sur les crédits nouveaux ouverts au titre de l'exercice 2026.  
Les restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'investissement sont repris au budget primitif 2026 et inscrits parallèlement aux crédits nouveaux afin d'assurer la continuité des opérations engagées.  
Ces restes à réaliser, établis sur la base des engagements juridiques constatés au 31 décembre 2025, seront définitivement arrêtés lors de l'adoption du Compte financier unique 2025. (Joint à la présente délibération).

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 qui s'établit en recettes et dépenses à 52 244 233.04€ ;

**DEPENSES**

- D'investissement : 20 040 402.16€
- De fonctionnement : 32 203 830.88€

**RECETTES**

- D'investissement : 20 040 402.16€
- De fonctionnement : 32 203 830.88€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

*[Signature]*  
**Louis POZZO DI BORGO**